

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lieu : _____ Date : _____

Identification du Commissaire aux Comptes :

Nom et Prénom : _____

Numéro d'inscription à la CNCC : _____

Adresse professionnelle : _____

Identification de la Société Contrôlée :

Raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Adresse du siège social : _____

Numéro SIREN : _____

Exercice comptable concerné : _____

Objet de l'Attestation :

Le soussigné, commissaire aux comptes, certifie avoir effectué les diligences prévues aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce ainsi que les normes professionnelles applicables, relatives aux comptes annuels de la société susmentionnée, pour l'exercice comptable indiqué. Cette attestation est délivrée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Conclusions :

Après examen et vérification des documents comptables, ainsi que des procédures de contrôle interne, le commissaire aux comptes déclare que les comptes annuels présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, conformément aux règles et principes comptables applicables en France.

Réserves et observations :

Le cas échéant, il est indiqué ici toutes réserves, observations ou commentaires importants concernant les comptes annuels ou le fonctionnement de la société, ainsi que les circonstances particulières rencontrées au cours de la mission d'audit.

Responsabilité :

Le commissaire aux comptes exerce sa mission dans le respect des règles déontologiques et des normes professionnelles en vigueur. Cette attestation ne se substitue pas aux rapports et documents plus détaillés remis à la société ou aux tiers.

Signature :

Le Commissaire aux Comptes

Source originale de ce document :

<https://juridique-finance.com/modele-attestation-commissaire-aux-comptes/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-finance.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.